

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 11 avril 2018

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Claude CONQUET, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, André GILES, Michel MAROT, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

Excusé : Jérôme POUZERGUES (a donné son pouvoir à Claude CONQUET)

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Budget 2018. Vote des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'augmenter les taxes de 2% pour l'année 2018 comme suit : Taxe d'habitation (TH) : 7.31 % ; Taxe foncière propriétés bâties (TFPB) : 3.73 % ; Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB) : 45.33 % ; Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 14.16 %.

Budget 2018. Attribution des subventions.

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes de Cremps : 900 €
- Société de Chasse Rallye Valse et Joyeuse : 300 €
- Chambre des Métiers du Lot : 80 € (participation accordée pour venir en aide à un enfant de la commune qui fréquente l'établissement)
- La Canine du Lot : 600 € il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour promouvoir le championnat de France concours inter races de chiens sur troupeaux de moutons qui aura lieu sur la commune début septembre.
- FNACA : 50 €
- Ecole Ste Thérèse de Lalbenque : 900 € (participation frais de fonctionnement)

Subventions accordées pour des sorties scolaires des enfants de la commune :

- Collège Ste Thérèse de Lalbenque : 750 € (Séjour classe de neige et voyage en Irlande)

Budget 2018 : Examen et vote du budget primitif.

Madame le Maire présente le budget de fonctionnement compte par compte, chapitre par chapitre, puis le budget Investissement. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2018 comme suit :

Dépenses de la section de fonctionnement : 226 991,86 € dont :

- charges à caractère général : 132 581,86 €
- charges de personnel et frais assimilés : 18 200 €
- atténuations de produits : 21 728 €
- autres charges de gestion courante : 21 580 €
- charges financières : 2 700 €
- virement à la section d'investissement : 29 758,42 €

- amortissement : 443,58 €

Recettes de la section de fonctionnement : 226 991.86 € dont :

- produits des services, du domaine et ventes : 1 100 €
- impôts et taxes : 65 426 €
- dotations et participations : 69 369 €
- autres produits de gestion courante : 30 000 €
- produits exceptionnels : 3 400,00 €
- résultat reporté N-1 : 57 696,86 €

Dépenses de la section d'investissement : 162 461,15 € dont :

- restes à réaliser 2017 : 8311,35 €
- voirie 2018 : 6 500 €
- Rénovation éclairage public : 9 000 €
- travaux 2018 : 51 500 €
- Logiciels paie : 1 550 €
- remboursement emprunts : 12 250 €
- cautions : 2 365,20 €
- déficit investissement : 70 984,60 €

Recettes de la section d'investissement : 162 461.15 € dont :

- FCTVA : 5 800 €
- Taxe aménagement : 1 000 €
- Subventions pour travaux obtenues ou à venir : 43 798 €
- Amortissement : 443,58 €
- Cautions : 2 365,20 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 79 295.95€
- virement de la section de fonctionnement : 29 758,42 €

Soit un budget total (fonctionnement et investissement) de 389 453.01 €

Travaux voiries.

Programmes voiries communautaires 2018. Compte tenu du solde 2017, de l'emprunt restant à rembourser, l'enveloppe 2018 s'élève à 34 755,81 €.

Travaux prévus : Tronçon sur la route de Pouzergues, tronçon à Biargues (frais partagés avec la commune de Laburgade, la route étant mitoyenne), tronçon au Mas de Batié, tronçon route d'Aujols. Ces travaux représentent un montant de 19 507,74 €
Une partie du solde sera utilisé pour le fauchage, l'enrobé à froid et le point à temps manuel.

Programmes voiries communales 2018 : Travaux validés : Tronçon chemin du Mas de Not (2 905 €), Place de l'église (1 471,80 €) .

Réflexion Terrain de pétanque :

Suite à la demande du comité des fêtes, le Conseil Municipal a décidé de procéder au nettoyage de la surface castinée située devant les garages de la salle des fêtes. De ce fait, cet espace pourra accueillir des équipes supplémentaires. Si cette activité se révèle très prisée il pourra être étudié la possibilité d'un éclairage particulier voir d'un agrandissement du terrain de pétanque.

Questions diverses :

Commémoration du 8 mai : elle aura lieu le mardi 8 mai, à 11 h 30, avec la participation des enfants des écoles publiques de Lalbenque.

A 23h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.